

**RAPPORT N° 99/1-02**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**SITE PILOTE**

**DOCUMENT D'ETAPE SUR DES PRIORITES PARTAGEES**  
**ETAT/ VILLE DE SAINT-DENIS/ VILLE DE SAINTE-MARIE**

Le premier Contrat de Ville a mis l'accent sur les besoins les plus urgents de la population et, tout particulièrement le logement, l'emploi, la formation, dans le cadre d'un développement urbain équilibré et solidaire, autour de trois axes : apporter l'indispensable, une ville pour tous, préparer l'avenir. Le deuxième Contrat, sans renier les priorités précédentes toujours d'actualité, a souhaité privilégier la gestion des moyens et des hommes, en mettant l'accent sur trois points : activité, identité, citoyenneté. La prochaine contractualisation devra se concentrer sur le «devenir», expression de la volonté de la Ville de s'inscrire dans une vision globale de développement durable.

L'emploi et l'activité resteront deux des principaux enjeux du futur Contrat de Ville, et l'ensemble des dispositifs devront être mobilisés pour offrir aux habitants des quartiers des possibilités d'insertion durable.

La deuxième génération du Contrat de Ville a pris fin en 1998. Un projet de prolongation pour une année, 1999, sera prochainement présenté au Conseil Municipal. En parallèle, la Ville de Saint-Denis ayant été retenue comme Site Pilote, pourra présenter également dès cette année de nouveaux axes et de nouveaux projets pour la future génération de Contrats de Ville de 2000 à 2003, voire à 2006, en parallèle et en cohérence avec les prochains Contrats de Plan.

Le Département, partenaire des deux premiers Contrats de Ville, et probablement la Région seront sollicités pour ce nouveau projet.

L'Etat a fixé les modalités et le calendrier de préparation de la démarche du Site Pilote. La première de ces étapes est la signature entre la Ville de Saint-Denis, la Ville de Sainte-Marie et l'Etat d'un document d'étape fixant, avant la fin février 1999 :

- \* les enjeux de cette nouvelle phase de la Politique de la Ville,
- \* les territoires prioritaires et les principaux axes d'actions qui seront retenus,
- \* les méthodes de travail adoptées pour la préparation du futur Contrat,
- \* le pilotage de ce futur projet,

## RAPPORT N° 99/1-02

- \* les formes d'implication des habitations dans la préparation du nouveau Contrat,
- \* les grandes thématiques de la nouvelle Politique de la Ville.

Ce document, préparé par Saint-Denis 2000, est joint au présent Rapport.

Afin d'assurer plus de cohérence et d'efficacité au nouveau dispositif, il a été convenu que le périmètre global du nouveau Contrat de Ville serait celui, aggloméré, des Communes de Saint-Denis et de Sainte-Marie.

De fait, un seul Comité de Pilotage impulsera et suivra le Site Pilote. Il sera constitué de représentants de Saint-Denis et de Sainte-Marie.

De même, seront confondus les Comités de Pilotage du Site Pilote et celui du CCPD.

Des crédits d'ingénierie et certaines actions prioritaires pourraient être débloqués dès 1999 par l'Etat.

Je vous demande de valider le document d'étape de la démarche du Site Pilote, et de m'autoriser à le signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Pour le Maire absent  
Le Premier Adjoint  
Alain ARMAND**



DELIBERATION N° 99/1-02  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 26 février 1999

OBJET

SITE PILOTE

DOCUMENT D'ETAPE SUR DES PRIORITES PARTAGEES  
ETAT/ VILLE DE SAINT-DENIS/ VILLE DE SAINTE-MARIE

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 99/1-02 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Alain ARMAND, 1er Adjoint, présenté au nom de la Commission Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

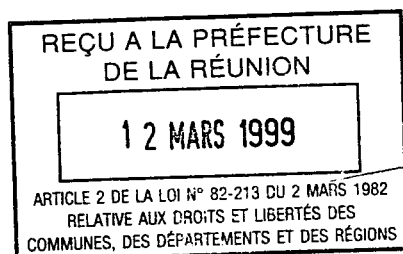
**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Valide le document d'étape de la démarche du Site Pilote, sur des priorités partagées Etat/ Ville de Saint-Denis/ Ville de Sainte-Marie, et autorise le Maire à le signer.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le - 5 MARS 1999

Pour le Maire absent  
Le Premier Adjoint  
Alain ARMAND



# ***SITE PILOTE***

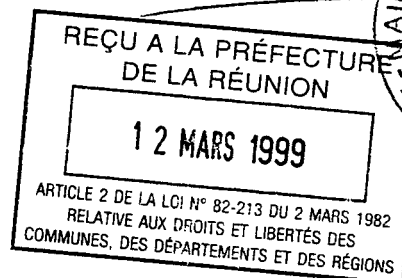
## ***DOCUMENT D'ETAPE SUR DES PRIORITES PARTAGEES***

***ETAT***

***VILLE DE SAINT-DENIS  
VILLE DE SAINTE-MARIE***

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis  
en séance du vendredi 26 février 1999  
et annexé à la Délibération n° 99/1-02

Pour le Maire absent  
Le Premier Adjoint  
Alain ARMAND



## PREAMBULE

Le premier contrat de ville signé le 25 Octobre 1990, entre l'Etat et la ville s'engageait pour une durée de trois ans et concrétisait la volonté municipale de mettre en œuvre une politique de la ville déclinée selon trois grands thèmes :

Apporter l'indispensable  
Construire une ville pour tous  
Préparer l'avenir

Ces trois grandes orientations imposaient une politique d'investissement avec un grand volet consacré au logement et à la résorption de l'habitat insalubre.

A la fin du premier contrat ( fin Décembre 1993), le bilan fait apparaître des acquis incontestables dans la maîtrise du développement urbain, dans le renforcement de la politique des quartiers et la prise en compte des besoins les plus urgents de la population.

Le second contrat de ville sera donc plus attentif à l'amélioration de la vie de tous les jours du dionysien pour l'intégrer au mieux dans la cité en l'associant et en le responsabilisant.

Ce contrat se déclinera en deux thèmes :

**LA LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS** qui permettra de poursuivre des actions engagées dès le premier contrat comme :

La politique de quartier  
La politique de l'habitat  
La culture  
L'école  
Le sport  
La prévention de la délinquance

### **LA LUTTE POUR LA DIGNITE**

Qui aura trois axes prioritaires :

**L'activité** : Comment occuper au mieux les inactifs

**L'identité** : avec un effort important sur le développement de la connaissance du patrimoine réunionnais.

**La citoyenneté** ou le développement et le soutien de la vie associative.

Ce deuxième thème constituant le noyau dur de ce contrat de ville. L'outil développé pour porter ce thème, et c'est la particularité de la ville, sera le collectif d'association, forme organisée de l'expression citoyenne.

*L'emploi, restera et demeurera un des principaux enjeux du futur contrat de ville et l'ensemble des dispositifs devra être mobilisé pour offrir aux travailleurs habitant le quartier des possibilités d'insertion durables*

*« Employabilité », Préformation ou Reconversion seront les maîtres mots du prochain contrat de ville afin de permettre aux habitants des quartiers de saisir les opportunités qui se présenteraient.*

## I LE PARTENARIAT

Le bilan des deux précédents contrats de ville fait apparaître incontestablement une évolution des méthodes de travail, une volonté d'échanger et de faire vivre une culture commune au sein de la politique de la ville. Le partenariat jusqu'à présent difficile à réaliser, mais que tous les acteurs appellent de leur vœux sera une des caractéristiques essentielles de cette contractualisation pour le site pilote Saint Denis/ Sainte Marie. L'ensemble des acteurs, Mission Locale, Commission Locale d'insertion, Polyvalence sociale du Conseil Général, CAF, DRASS .... Souhaitent lui donner une dimension novatrice. Les discussions et la concertation entamées lors de la phase de préparation du site pilote, ont fait ressortir la nécessité de partager une culture commune, de donner corps au « faire ensemble ».

*C'est pourquoi les acteurs de terrain participeront avec le chef de projet de quartier à l'élaboration des stratégies de développement et au suivi social au sein de groupes thématiques constitués sur les quartiers.*

Ceux-ci sont au nombre de trois et constituent le noyau principal de l'action du chef de projet et des partenaires du contrat de ville de Saint Denis/ Sainte Marie.

1. Groupe thématique « *Prévention de la délinquance et suivi des politiques socioculturelles* »
2. Groupe thématique « *Outils d'insertion et développement Local* »
3. Groupe thématique « *Gestion urbaine et cadre de vie* »

Ces groupes thématiques constitueront la base minimum du partenariat dans chaque territoire de projet tels qu'ils seront définis au chapitre III. En tant que de besoin d'autres groupes pourront être créés sur l'initiative du chef de projet ou de tout autre partenaire qui le jugera utile.

Chaque chef de projet veillera à mettre en place ces groupes thématiques sur le territoire dont il a la charge. L'existence de ces groupes thématiques n'enlève en rien la prééminence de l'équipe opérationnelle qui constitue à elle seule l'entité garante de l'application du présent protocole, tout en conservant la faculté d'évaluer en continu les actions menées dans le cadre de la politique de la ville.

L'ambition de ces groupes thématiques est de rééquilibrer les fonctions du quartier au sein d'un territoire de projet : habitat, production, consommation, loisirs dans leur signification aussi bien sociales qu'économiques, pour que le quartier devienne une partie normale de la ville, un lieu où l'on vient pour travailler, s'approvisionner, se distraire, habiter.

Pour cela les groupes thématiques se donneront trois objectifs

**1 Rééquilibrer les fonctions du quartier**

**2 susciter l'initiative de la part des habitants.** *c'est à dire d'abord restaurer la confiance en soi puis valoriser les ressources locales enfin compenser les handicaps matériels et culturels*

**3 réinsérer les travailleurs habitant le quartier.**

Ces trois axes peuvent sembler relativement ambitieux mais n'est pas parce que notre vision force à lire le quartier par des liens négatifs : Non travail, contraintes administratives, délinquance.... Alors que ces quartiers possèdent des atouts majeurs.

↳ **Une main d'œuvre, certes peu qualifiée mais disponible, composée notamment de travailleurs adultes détenteurs de savoirs faire.**

↳ **Un marché dont le moindre accroissement des ressources se répercute sur le commerce local**

↳ **Des zones d'activités potentielles offrant des dispositifs attractifs sur lesquels des possibilités d'équipement intéressant peuvent être mobilisés ( ZFU, ZRU, Zone Franche Aéroportuaire etc..)**

## **II LA METHODE.**

### **II.1 Des groupes thématiques institués au sein de la politique de la ville.**

Le partenariat évoqué dans la première partie de ce projet de protocole ne pourra être acquis qu'à travers la constitution d'un réseau autour de thématique préalablement définis.

Cette méthode de travail a pour but essentiel de développer une culture collective, entre la diversité d'organismes et d'agents professionnels qui interviennent dans les quartiers, chacun selon sa logique et en fonction d'intérêts particuliers. Il ne s'agira pas d'annuler les différences entre les cultures professionnelles et organisationnelles, mais d'opérer des rapprochements et de dégager des orientations communes.

Le rôle des groupes thématiques serait d'une manière générale de permettre une concertation approfondie sur les problématiques touchant au développement des territoires de projet, ainsi que de permettre un partenariat le plus large possible entre les différents organismes œuvrant pour les publics du secteur concerné.

***Les partenaires au sein de ces groupes thématiques, auront les missions principales :***

- d'analyser les problématiques propres au quartier,***
- de discuter des actions à mettre en place,***
- d'évaluer les besoins d'intervention,***
- de valider les fiches « intentions de projet »,***
- de discuter des modes d'accompagnement possibles et outils nécessaires à la satisfaction des objectifs fixés en commun,***
- de suivre les opérations mises en place,***
- d'effectuer un bilan qualitatif et quantitatif des opérations***

**La mise en place de groupes thématiques au sein des territoires, vise à créer un réseau d'acteurs. Chacun apprenant à connaître les conceptions et les logiques des autres,**

nouera des relations qui atténueront les oppositions et progressivement feront émerger des manières communes d'appréhender les problèmes.

Cependant sans règle du jeu claire le partenariat risque de ne pas résister aux forces centrifuges qui dirigent notre société.

Il faudra donc établir :

- *Une règle du jeu claire des méthodes partenariales au cœur des groupes thématiques*
- *Un tableau de bord permettant le suivi et l'évaluation de chaque programme, ainsi que sa modification éventuelle en fonction des résultats obtenus.*
- *La mobilisation des mesures existantes avec dérogations possibles aux règles qui nuiraient à l'efficacité de la démarche*
- *Une équipe régionale d'appui au sein de la DRIV chargée des recours en dérogation, de la formation des agents de développement, de l'information et de l'évaluation continue.*

## **II.2 Des comités de pilotage communs**

### **II.2.1 Un comité de Pilotage Politique**

La cohérence du projet d'ensemble est assuré par une instance de co-pilotage politique réunissant le Préfet, le Président de la structure intercommunale d'agglomération, les maires ou ses représentants, ainsi que les Présidents ou son représentant du Conseil Général et du Conseil Régional. Cette instance prendra les décisions et élaborera la stratégie d'ensemble de la Politique de la Ville sur le territoire. Elle se réunira au moins une fois par an pour établir le bilan et décider des nouvelles orientations à impulser sur avis du comité de pilotage technique.

### **II.2.1 Un comité de pilotage technique réellement intercommunal**

Le partenariat acquis sur le terrain au niveau des acteurs de la politique de la ville sur le territoire de St Denis –Ste Marie serait incomplet si les structures de Pilotage ne reflétait pas la réalité quotidienne des acteurs. C'est la raison pour laquelle il est créé un comité de Pilotage unique pour le contrat de ville St Denis- Ste Marie, concerné par toutes les actes de la politique de la ville et du développement local : ZFU, ZEP, Convention locales de sécurité etc.....

Celui ci constitué des partenaires, des maires ou des représentants des maires des deux municipalités, des représentants du conseil Général et de la collectivité régionale, des représentants des services de l'état (Justice, Education Nationale, Gendarmerie, Police Nationale, Caisse d'allocation Familiale, Direction Régionale de l'Action Sanitaire et Sociale, Service public de l'emploi, de la jeunesse et des sports .... ) du représentant de la Poste et du délégué à la Prévention de la délinquance.

Ce comité de pilotage a pour ambition la mise en œuvre opérationnelle du projet assuré par les signataires des conventions d'applications ou plus généralement de la validation des actions issue de la concertation avec les acteurs de terrains œuvrant pour le compte de chacune de ses institutions.



### **II.2.3 Une direction de projet pour chaque ville**

Compte tenu de la spécificité de chaque ville en terme de développement :

- Une ville résolument urbaine et l'autre de plein pied dans le monde rural en voie d'urbanisation rapide.
- Une population représentant près du quart de la population totale de la Réunion et l'autre seulement 20 % de la première.
- Un taux d'équipement important pour l'une et une volonté de restructuration autour de son centre pour l'autre

Il est convenu de garder pour chaque ville, une direction de projet indépendante, cependant compte tenu des particularités communes sur des thématiques comme « l'accès à la culture », « l'emploi et l'insertion », « l'environnement », « l'aménagement des bourg ruraux » les deux directions mettront en place des réunions bimensuelles pour échanger les expériences et imaginer des actions communes et/ou transversales.

### III. DEFINITION D'UN PERIMETRE D'INTERVENTION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE DANS LE CADRE DE LA DESIGNATION DE SAINT DENIS AU TITRE DE SITE PILOTE EXPERIMENTAL.

#### III.1 Pour une géographie prioritaire cohérente avec les compétences des collectivités locales

Plusieurs axes de travail peuvent être avancés :

- 1. A la Réunion, la politique de la ville doit être un instrument cohérent avec les orientations du SAR pour contribuer au rééquilibrage, elle doit donc se décliner à l'échelle micro régionale avant de traiter celle des quartiers.*
- 2. Il faut poursuivre le principe d'une articulation cohérente entre la politique de la ville et le plan d'aménagement des hauts. La recherche d'un équilibre entre urbain et rural, entre l'équipement du littoral et l'aménagement des mi-pentes.*
- 3. Il est nécessaire de réfléchir à une cohérence entre les bassins d'emplois et les bassins d'habitat sans chercher obligatoirement à uniformiser les fonctions urbaines. Mieux faut les distribuer correctement sur le territoire en fonctions des atouts respectifs des micro régions que de viser à doter chaque quartier des attributs urbains identiques.*

**Le choix d'un périmètre cohérent délimitant le cadre d'intervention de la politique de la ville se fonde d'ores et déjà sur une réalité géographique : La continuité territoriale entre les deux villes déjà signataires du contrat de ville « Saint Denis et Sainte Marie ».**

Les problématiques qui les concernent sont relativement identiques :

- 1. Une urbanisation très forte de la zone littorale.**
- 2. Un éclatement des communes en multiples quartiers leur confère une géographie proche de celle d'une agglomération.**
- 4. Des axes de liaisons rapides en voie de structuration, sur et entre les territoires .**
- 5. Une zone aéroportuaire commune, porteuse de développement.**
- 6. La proximité, à l'est et à l'ouest de cette zone, d'un foncier disponible affecté d'ores et déjà au développement économique**
- 7. Un bassin d'emploi commun aux deux communes**
- 8. Un arrière pays encore très rural, en voie d'urbanisation rapide**

#### III.2 Proposition de périmètre d'intervention

1) Le périmètre géographique trouve son premier niveau de cohérence dans le cadre de la première contractualisation de la politique de la ville entre Ste Marie- Saint Denis. Toutefois il est nécessaire d'affiner l'approche territoriale en considérant les bassins ou les territoires qui confortent cette cohérence.

- 2) La partie littorale des deux villes constitue un second niveau de cohérence : confronté aux problèmes posés par l'urbanisation, la ville cherche encore son identité et sa structuration doit nécessairement prendre en compte la mise en place de services de proximité, l'accès aux services publics et la création d'emplois pour rendre solvables les ménages qui y logent aujourd'hui .
- 3) L'arrière-pays constitué de bourgs ruraux s'inscrit parfaitement dans une démarche de restructuration exigée par le SAR et répondant au principe de rééquilibrage hauts/bas. Pour Saint-Denis, les bourgs concernés sont : La Montagne (15ème), Le Brûlé/ Saint-François, Bois-de-Nèfles/ Piton Bois-de-Nèfles, les hauts de La Bretagne (Bois-Rouge/ Bellevue).

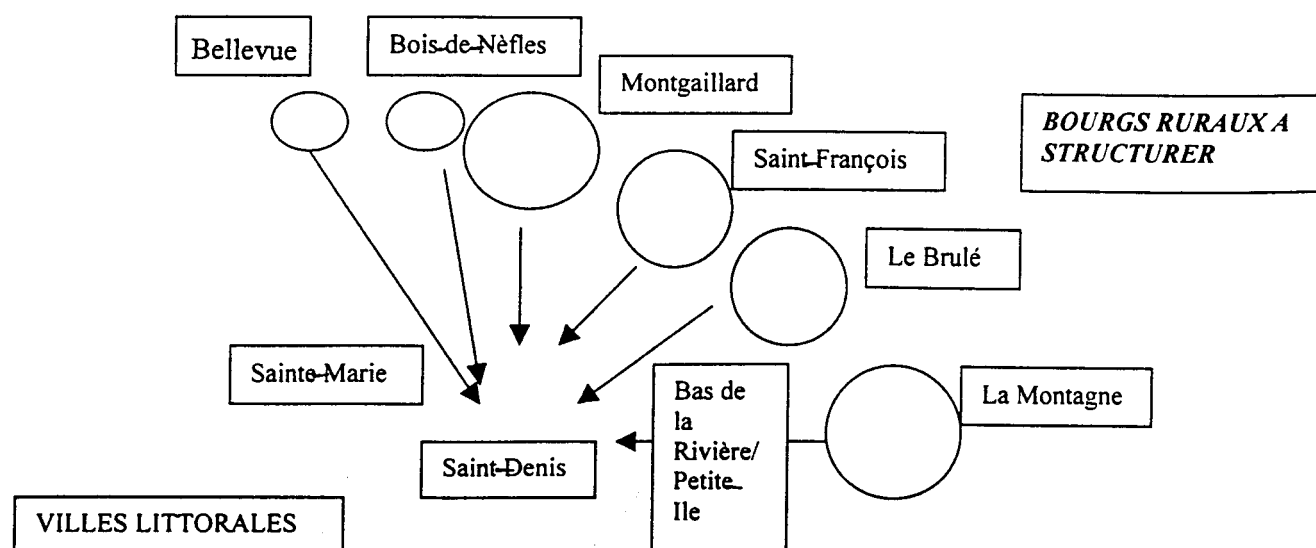
## CONCLUSION

Le périmètre délimitant le site pilote est constitué des territoires des communes de Sainte Marie et de Saint Denis, pour l'ensemble des parties littorales, des pentes de mi hauteur et des bourgs ruraux des hauts.

- Pour la commune de Saint Denis la partition en « territoire de projet » facilitera la mise en place d'expérimentations thématiques dans le cadre du site pilote et au delà au cours de la prochaine contractualisation, elle facilitera le changement, en tant que de besoin, de secteurs prioritaires.

La Municipalité de Saint Denis à travers la définition de ce périmètre réaffirme son intention d'opter pour un aménagement durable et équilibré entre les hauts et les bas de la commune, conformément aux recommandations du Schéma d'Aménagement Régional ( S.A.R), avec notamment une volonté d'intervenir dans ce cadre en faveur des bourgs ruraux de la Montagne (15ème), Le Brûlé/ Saint François, Bois de Nèfles /Piton Bois de Nèfles, Hauts de la Bretagne .

Elle se positionne également, au cours de cette expérimentation « Site pilote », pour la mise en place de « territoires de projet » porteurs de développement et préfigurant la prochaine contractualisation 2000-2006.



#### IV. LE PROJET

Alors que le premier Contrat de Ville avait mis l'accent sur les besoins les plus urgents de la population et tout particulièrement le logement, l'emploi, la formation dans le cadre d'un développement urbain équilibré et solidaire autour de trois axes : **Apporter l'indispensable, une ville pour tous, préparer l'avenir**, le deuxième contrat, sans renier les priorités précédentes toujours d'actualité, a souhaité privilégier la gestion des moyens et des hommes en mettant l'accent sur les trois points résumés en trois concepts : **Activité. Identité. Citoyenneté.**

L'objectif "Vivre ensemble avec nos différences" est une richesse qui permet de surmonter bien des obstacles et développer des solidarités effectives. La déclinaison d'actions comme "découverte du patrimoine réunionnais", "Le centre d'éveil artistique" "Médiathèque", "l'école de la réussite etc. Toutes ces actions tirent notamment ces quartiers vers la fonction intégrative de la ville.

Ces actions devront à l'avenir prendre encore plus d'ampleurs avec une réelle politique culturelle à l'échelle de la ville de Saint-Denis. De la faiblesse organisationnelle au sein de la ville ou encore de l'insuffisance lisibilité de la politique culturelle. Un nouveau dessein à la hauteur des défis qui nous attend doit présider au nouveau contrat.

Si les deux précédentes contractualisations ont concerné respectivement « **l'Avoir** » avec *une politique de construction de logements ambitieuse, d'équipement structurants etc.*, puis « **l'Etre** » avec un recentrage sur le citoyen, la prochaine contractualisation devra se concentrer sur le « **Devenir** » donnée sine qua none qui identifie bien la volonté de la ville de s'inscrire dans une vision globale de développement durable.

Les actions initiées dans le prochain contrat doivent produire ce nécessaire passage et faire évoluer la conscience collective.

## I. LES ACTEURS / USAGERS DE LA VILLE. DEMOCRATIE LOCALE / VIE CITOYENNE.

Développer des « instances » participatives des habitants.

- de prendre les moyens pour que les citoyens puissent conquérir ou reconquérir leur droit « à la parole », à la réflexion et à l'action.
- de partir de leurs besoins et non de nos désirs.
- de passer d'une vision du citoyen consommateur, client de l'entreprise Mairie à celle de citoyen co-auteur, co-créateur.
- de reconnaître les différences en sortant de la tendance naturelle à ne voir qu'une seule tête.

### 1. CREER DES LIEUX OU S'EXERCENT ET SE CONFORTENT LE STATUT DU CITOYEN

#### 1.1 La vie associative

La vie associative, lieu de rencontre, de créativité, d'élaboration commune qui permet aujourd'hui aux habitants de formuler leurs aspirations et d'être acteurs de leurs propres devenir individuel et collectif.

#### 1.2 L'originalité de St-Denis « Les Collectifs ».

Tiers « instruisant » : il repère la demande sociale et l'aide à se construire, avec des moyens méthodologiques, logistiques qui devront être mis à disposition.

#### 1.3 Les comités de quartier

Là où le dialogue fait défaut, des actions d'encouragement devront

**2. ASSOCIER LES PROFESSIONNELS DU DEVELOPPEMENT ET EDUCATION POPULAIRE.**

**3 FAIRE VIVRE DE NOUVELLES PRATIQUES DE PREVENTIONS SOCIALES ET DES ACTIONS DE SOLIDARITE.**

Du territoire, géographie microlocale, où autour du Chef de Projet et de son équipe opérationnelle s'élabore des projets qui tendent à répondre à des besoins collectifs et à réorienter dans la durée le Développement.

## II LA CULTURE. ACCES A LA CULTURE *Une démarche ascendante pour prendre en compte la richesse culturelle des quartiers*

**1. L'ECOLE DE LA REUSSITE.**

**2. DEVELOPPER LA COEDUCATION.**

La fonction parentale

L'aménagement du rythme scolaire.

**3. ENRICHIR / DEVELOPPER LES ACTIONS ARTISTIQUES / ESTHETIQUES.**

**4. VIE DE QUARTIER : SPORTS / LOISIRS / CULTURE.**

**5. EQUIPEMENTS DE PROXIMITE - ESPACES PUBLICS.**

**6. CULTURE / MANIFESTATIONS - ANIMATION.**

**7. EDITION - DIFFUSION.**

**8. NOUVELLES TECHNOLOGIES / COMMUNICATION.**

### III. GESTION URBAINE ET ESPACE PUBLIC.

Pour prendre en compte des modes de vie comme :

Habiter plutôt que loger  
Se déplacer plutôt que Transporter  
Aménager plutôt qu'équiper  
Apprendre plutôt qu'éduquer

- *L'amélioration du cadre et des conditions de vie des habitants (gestion urbaine de qualité)*
- *La valorisation des espaces publics, porteur de re-dynamisation et d'insertion*
- *La décentralisation des services (plates-formes).*

Seront au centre de la prochaine contractualisation site pilote.

### IV. ECOLOGIE - ENVIRONNEMENT - AXE DE TRANSMISSION PROSPECTIVE.

La situation démographique réunionnaise sur un territoire restreint et non extensible constitue la principale problématique de la Réunion, dont découlent toutes les autres : logement. aménagement. économie, emploi.... Nous sommes dans l'obligation de réussir cette jonction démographie/ espace :

*l'appropriation par tous les Réunionnais de ce défi pour que chacun contribue, en acteur, à la transformation de la société réunionnaise pour un développement durable.*

Toute la réflexion menée autour de l'éco-environnement dans la ville de St-Denis, a été guidée par ce souci.

*Les propositions déclinées dans les fiches actions du futur site pilote ou du prochain Contrat de Ville rencontreront les autres réflexions menées autour de la gestion urbaine et de l'espace public, de la citoyenneté et de la prévention, et des nouvelles pratiques d'insertion.*

L'environnement est une thématique large.

*Les fiches actions la recentreront sur les champs d'intervention possibles au sein de la Politique de la Ville.*

### **V EXPERIMENTER UNE NOUVELLE MANIERE DE CONCEVOIR L'INSERTION**

Ces nouvelles pratiques nécessitent que l'ensemble des acteurs des politiques d'insertion introduise de la souplesse dans leur dispositif respectif :

1. Des dérogations devraient pouvoir être accordée non parce qu'elles méconnaissent quelques circulaires. mais parce qu'elles sont la garantie d'un succès sur lequel s'engage l'opérateur.
2. Tout ce qui renforce le lien entre le processus d'insertion et l'emploi doit être encouragé. mais ce lien n'a de sens que si tout ce qui rapproche l'insertion des habitudes et du genre de vie des bénéficiaires est également développé.

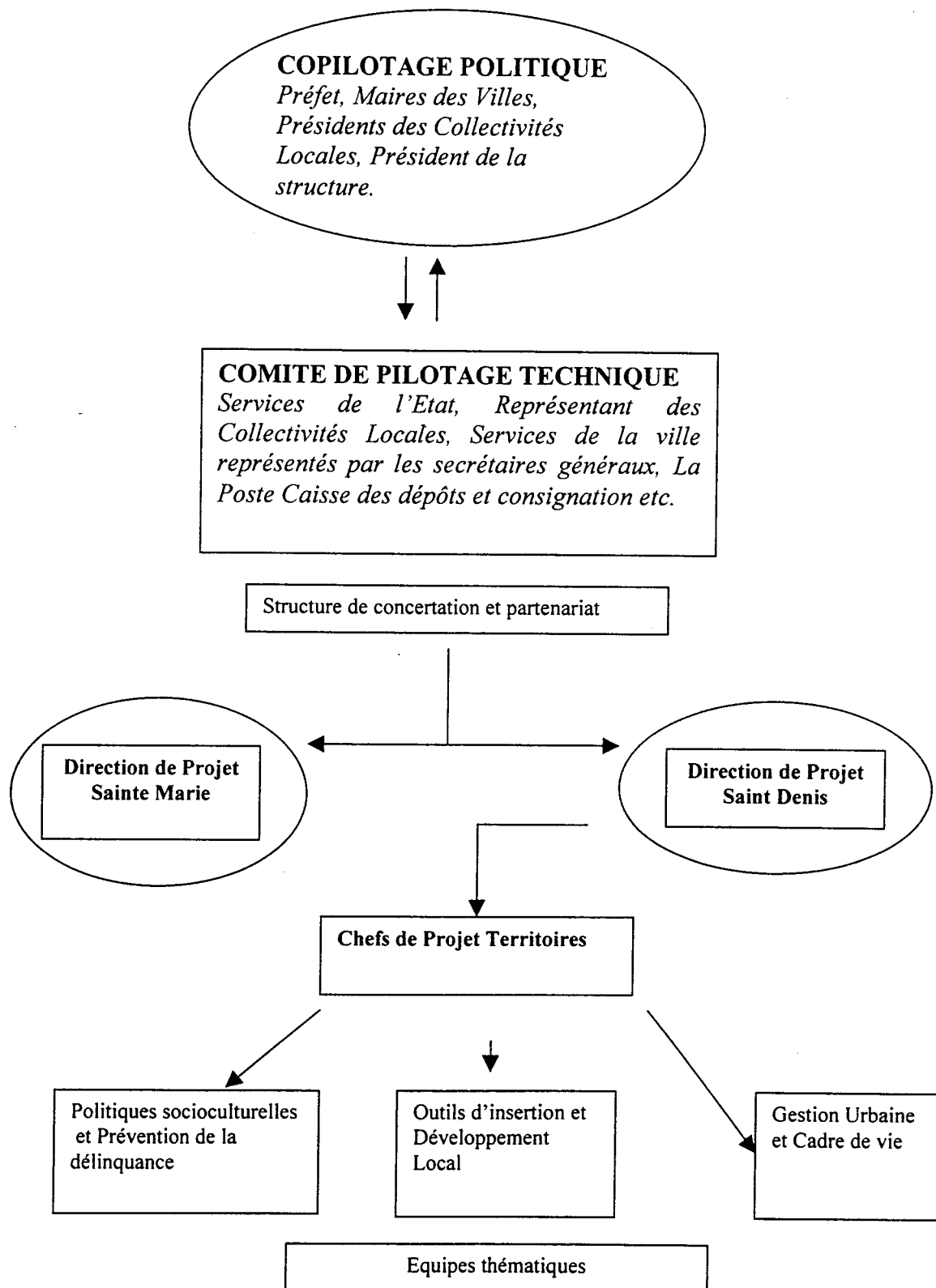
Des outils pour soutenir d'une manière plus efficace **les initiatives d'entreprise d'insertion, de régies de quartier** : des initiatives qui concourraient à rendre plus performantes le tissu des très petites entreprises. des initiatives qui viseraient une plus grande performance des actions comme les ZFU. ZRU devront être imaginés.

Mais il ne faut pas rêver le quartier. il faut le connaître car la mise en place des structures précitées ne peut faire l'impasse sur une bonne approche socio-économique du quartier.

**Il conviendra donc avant la mise en place de ces structures de concrétiser les données issues des " producteurs de chiffres " : La durée du chômage, l'appartenance professionnelle des habitants, le niveau de qualification, les personnes dont la langue française n'est pas d'usage courant surtout en milieu créolophone, la nature des budgets familiaux etc....**

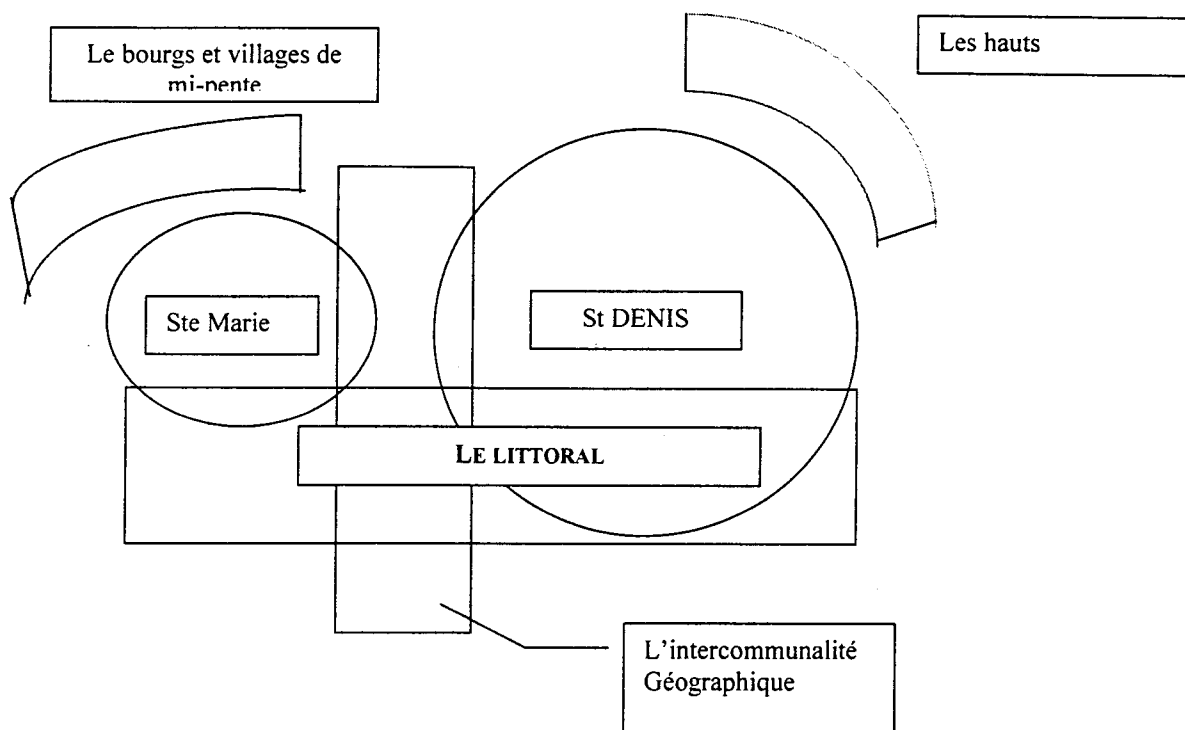
Une meilleure connaissance des données socio-économique est donc nécessaire et surtout il est clair que dans chaque quartier le monde économique devra être associé à cette démarche au risque de passer à coté de bon nombre de possibilité d'insertion.

**ORGANISATION FONCTIONNELLE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE SUR LE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL SAINT DENIS-SAINTE MARIE**

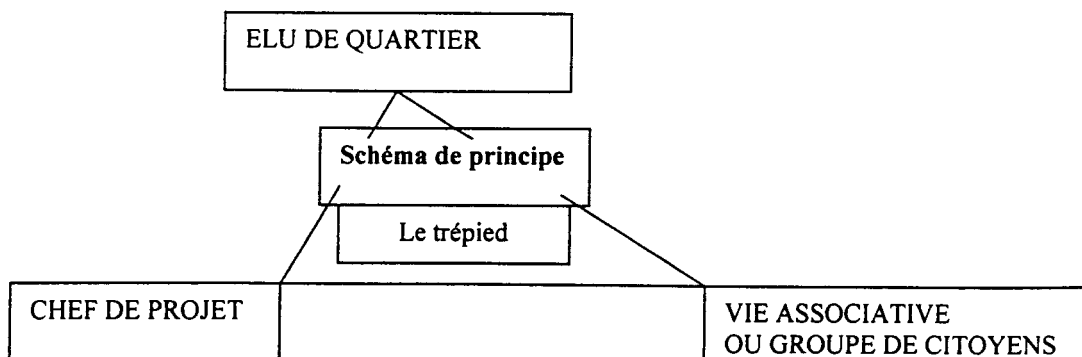
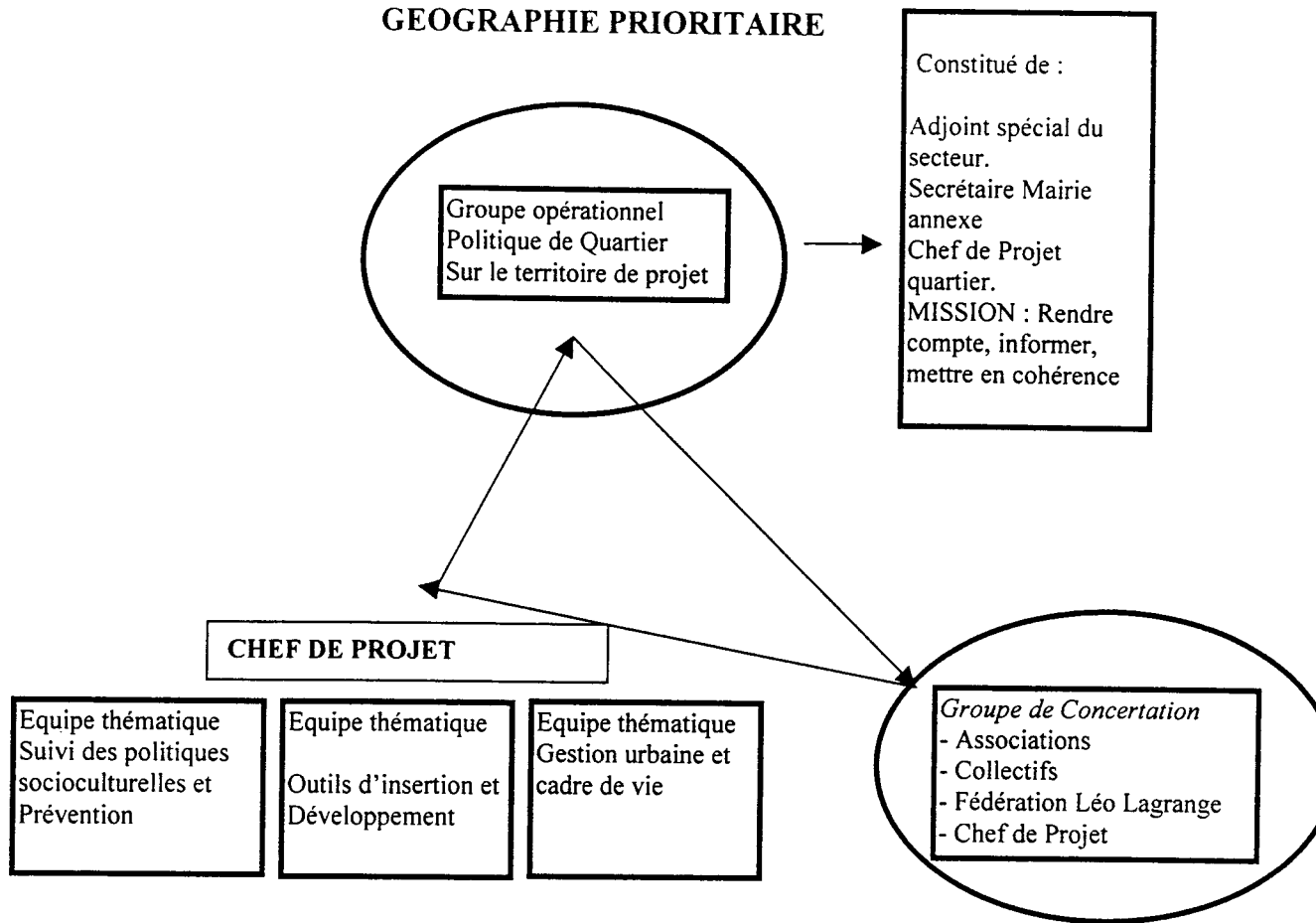




**LE PERIMETRE INTERCOMMUNAL DE LA NOUVELLE  
CONTRACTUALISATION**



## GEOGRAPHIE PRIORITAIRE



## ANNEXES

### A. Une intercommunalité avec Ste Marie, dont les points d'amarrage sont :

#### A.1.

La zone de l'Aéroport Roland GARROS au Nord - Zones d'Activités - (Conditionnement - stockage - exportation...). Les Berges Est de la Rivière des Pluies avec sa zone d'activité.

**Enjeu fort : La reconversion de la zone de la décharge de la Jamaïque.**

#### A.2.

Rivière des Pluies / Domenjod/ Sud Bretagne - Porte de St Denis.

Entrée du bd Sud - Espace intermédiaire entre Ruralité / Urbanité.

**Enjeu fort : Espace où il faut construire une identité = Exacerber les données positives, entre un pôle religieux, Pèlerinage, Vierge Noire et un pôle destination pique nique champêtre, autour de l'eau - l'îlet Quinquina - entre Ruralité / Urbanité.**

#### A.3.

CERF Technopole / Primat. Université.

**Enjeu : Un pari pour l'avenir, un parti pris d'aménagement intégrant les populations des quartiers**

#### A.4.

Moufia / Chaudron / Ste Clotilde.

Un territoire de projet : Caractéristiques : une présence forte de jeunes, un territoire dont les périphéries sont affectées à des activités économiques - dont Chaudron et Moufia en ZFU et la totalité en ZRU.

Territoire en Projet : TCSP Bd Sud (désenclavement)

Logements. Equipements publics, Coulée verte

**Enjeu fort : Sauvegarder la cohésion sociale grâce au dispositif zone Franche urbaine, rééquilibrer les fonctions du quartier.**

#### A.5.

Montgaillard / Camélias / Vauban / Butor.

Territoire en Projet : Parc de la Trinité

Réhabilitation des tours du Butor / VAUBAN

Complexe de Champ fleury

**Enjeu fort : Amélioration du cadre de vie, Appropriation de l'espace public**

#### A.6.

La Source / Bellepierre / Centre Ville St Jacques

**Enjeu fort : Recréer un pôle commercial et économique stable, un point de centralité ouvert et accessible à tous**

## **B Le bas de la Rivière : Une ville reconstituée**

### **B.1.**

La colline ....- Jardin ti lan

### **B.2.**

Rue de la République - Est et Ouest

### **B.3.**

Façade maritime – déambulation. Petite île - Réhabilitation

## **C : LES HAUTS : TERRITOIRE A RESTRUCTURER**

### **C.1.**

Saint Bernard

*Enjeu Fort : Aménagement, Structuration de bourg au sens du S.A.R*

### **C.3**

Brûlé / Saint François

Enjeu : Idem

### **C.4.**

Bois de Nèfles/Piton bois de Nèfles

*Enjeu : Maintien du tissu agricole pour le Bois de Nèfles, et développement touristique pour le Piton.*

### **C.5**

Hauts de la Bretagne

*Enjeu : Gérer la ressource naturelle, tout en constituant un pôle urbain équilibré entre tradition et modernisme.*